



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le xxx  
C(2009) XXX final

**DÉCISION DE LA COMMISSION**

**du**

**relative à l'approbation et au financement d'un Plan Global pour des Actions  
humanitaires sur le budget général 2009 des Communautés européennes en Algérie**

(ECHO/DZA/BUD/2009/01000)

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du

**relative à l'approbation et au financement d'un Plan Global pour des Actions humanitaires sur le budget général 2009 des Communautés européennes en Algérie**

(ECHO/DZA/BUD/2009/01000)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

Vu le règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>1</sup>, et en particulier ses articles 2 and 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Les réfugiés sahraouis vivent depuis trois décennies dans des camps situés dans la région désertique de Tindouf (au sud-ouest de l'Algérie), sujets à des conditions climatiques extrêmement dures et ayant accès à très peu de ressources autres que l'aide internationale;
- (2) Les réfugiés sahraouis continuent de dépendre en grande mesure de l'aide internationale pour leur survie, notamment pour assurer leur alimentation de base, pallier les insuffisances nutritionnelles, garantir l'accès à l'eau, l'assainissement et les services de santé, et combler d'autres besoins tels que le logement et l'éducation;
- (3) La situation dans laquelle se trouvent les réfugiés sahraouis peut être qualifiée de crise oubliée, à laquelle peu de donateurs institutionnels répondent;
- (4) Pour atteindre les populations dans le besoin, l'aide sera mise en oeuvre par des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Organisations Internationales y compris des agences des Nations Unies (UN). En conséquence, La Commission Européenne devrait mettre en oeuvre le budget par gestion centralisée directe ou par gestion conjointe;
- (5) Il est nécessaire de fournir un cadre d'Action cohérent puisque la crise humanitaire est de nature à perdurer du fait de son ampleur et de sa complexité.
- (6) Une évaluation de la situation humanitaire a conclu que les Actions d'aide humanitaire devraient être financées par les Communautés européennes pour une période de 18 mois.
- (7) Il est estimé qu'un montant de 10.000.000 EUR provenant de l'article budgétaire 23 02 01 et 23 02 02 du budget général des Communautés européennes est

---

<sup>1</sup> JO L 163, 2.7.1996, p. 1.

nécessaire pour fournir une assistance humanitaire aux réfugiés sahraouis, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs. Les activités couvertes par cette Décision peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier.

- (8) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du Règlement financier (EC, Euratom) n° 1605/2002<sup>2</sup>, de l'article 90 des modalités d'exécution pour l'application du Règlement financier (EC, Euratom) n° 2342/2002<sup>3</sup>, et de l'article 15 des Règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes<sup>4</sup>.
- (9) Conformément à l'article 17, **paragraphe 3** du Règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996, le Comité d'Aide Humanitaire a donné un avis favorable le 23 avril 2009.

DÉCIDE:

*Article premier*

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un Plan Global 2009 en faveur d'actions d'aide humanitaire aux réfugiés sahraouis pour un montant total de 10.000.000 EUR au titre de l'article budgétaire 23 02 01 (EUR 4.500.000) et 23 02 02 (EUR 5.500.000) du budget 2009 des Communautés européennes.
2. Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil No.1257/96, les Actions humanitaires de ce Plan Global seront mises en oeuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:
  - apporter une assistance alimentaire régulière et diversifiée  
Un montant de 5.500.000 EUR au titre de l'article 23 02 02 est alloué à cet objectif spécifique.
  - Répondre aux autres besoins humanitaires les plus pressants des réfugiés les plus vulnérables en assurant l'accès approprié aux services de base et la fourniture d'articles de secours essentiels.  
Un montant de 4.500.000 EUR au titre de l'article 23 02 01 est alloué à cet objectif spécifique.

*Article 2*

1. La durée de mise en oeuvre de ce Plan Global doit être une période maximum de 18 mois, commençant le 1 juillet 2009.

---

<sup>2</sup> JO L 248, 16.9.2002, p.1.

<sup>3</sup> JO L 357, 31.12.2002, p.1.

<sup>4</sup> Décision de la Commission du 5.3.2008, C/2008/773

2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1 juillet 2009.
3. Si les Actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en oeuvre de la présente décision.

#### *Article 3*

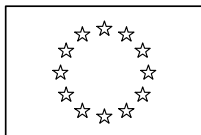
1. La Commission exécute le budget de manière centralisée directement dans ses services ou en gestion conjointe avec des organisations internationales.
2. Les actions financées par ce Plan Global seront mises en oeuvre soit par:
  - des organisations à but non lucratif qui remplissent les critères d'éligibilité et de viabilité définis à l'article 7 du Règlement du Conseil, (CE) no. 1257/96;
  - ou des organisations internationales,
3. Considérant les spécificités de l'aide humanitaire, la nature des activités à entreprendre, les contraintes spécifiques d'endroit et le niveau de l'urgence, les activités couvertes par ce Plan Global peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier.

#### *Article 4*

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

*Par la Commission  
Membre de la Commission*



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - ECHO

**Document d'appui à la Décision de la Commission relative à  
l'approbation et au financement d'un**

**PLAN GLOBAL 2009**

**Pour des actions humanitaires financées sur le budget général  
2009 des Communautés européennes en Algérie**

**ECHO/DZA/BUD/2009/01000**

**Soumis au Comité d'Aide Humanitaire en avril 2009**

## Table des matières

<i>Document d'appui</i>	<i>page</i>
1) Résumé analytique.....	1
2) Contexte et situation.....	1
2.1) Contexte général .....	1
2.2) Situation actuelle.....	2
3) Identification et évaluation des besoins humanitaires.....	2
4) Proposition de Stratégie DG ECHO .....	6
4.1) Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO.....	6
4.2) Impact des Actions humanitaire précédentes.....	6
4.3) Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions..	7
4.4) Evaluation des risques et suppositions.....	7
4.5) Stratégie de la DG ECHO.....	8
4.6) Durée de la décision.....	10
4.7) Montant de la décision et matrice de programmation stratégique.	10
5) Evaluation.....	12
6) Questions de gestion.....	12
7) Annexes.....	13
Annexe 1: Carte du pays/région et localisation des Actions de la DG ECHO...	13
Annexe 2 : Liste des Actions précédentes de la DG ECHO.....	14
Annexe 3: Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs.	15
Annexe 4 : Liste des abréviations.....	16

## *Document d'appui*

### **1. RESUME ANALYTIQUE**

Depuis 1975, des dizaines de milliers de réfugiés sahraouis ont été accueillis par l'Algérie dans les camps situés dans la région de Tindouf au sud-ouest du pays. La présence des réfugiés résulte du conflit opposant le Maroc au Front Polisario au sujet de l'ancienne colonie espagnole du Sahara occidental. Plusieurs tentatives de négociations entre les parties ont été menées par les Nations Unies mais sans succès. L'arrivée d'un nouveau représentant personnel du Secrétaire Général des Nations Unies a donné une impulsion nouvelle aux négociations.

Cependant, il est improbable que la situation des réfugiés dans les camps change à court terme. Les conditions de vie des réfugiés Sahraouis qui vivent dans ces camps depuis plus de 30 ans sont extrêmement difficiles. Les réfugiés dépendent totalement de l'aide humanitaire pour couvrir leur besoins de base dans les secteurs suivants: alimentation, nutrition, santé, eau et assainissement, abris, hygiène et éducation.

Par ce Plan Global d'un montant de 10.000.000 € la DG ECHO répond aux besoins humanitaires les plus criants pour les victimes de cette crise oubliée.

Cette aide, dont 55% en aide alimentaire et 45% en aide non alimentaire, sera distribuée aux réfugiés dans les 4 camps de Awserd, Smara, Dakhla et El Aiun.

Les partenaires de la DG ECHO pour cette action seront les organisations des Nations Unies tels que le PAM et le HCR et les organisations non-gouvernementales présentes sur le terrain.

### **2. CONTEXTE ET SITUATION**

#### **2.1. Contexte général**

Depuis 1975, des dizaines de milliers de réfugiés sahraouis ont été accueillis par l'Algérie dans les camps situés dans la région de Tindouf au sud-ouest du pays (camps de El Aiun, Awserd, Smara, Daklha). La présence des réfugiés résulte du conflit opposant le Maroc au Front Polisario au sujet de l'ancienne colonie espagnole du Sahara occidental. L'Espagne s'est retirée du territoire en 1975, après avoir signé les Accords de Madrid, par lesquels elle cédait le contrôle de deux tiers du territoire au Maroc et d'un tiers à la Mauritanie. Le Front Polisario, créé en 1973 par les opposants à la colonisation espagnole, a proclamé la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en février 1976 et a établi un gouvernement en exil. À la suite du retrait de la Mauritanie de la partie méridionale du territoire, le Maroc a consolidé son contrôle sur la plupart du territoire en construisant, dans les années 1980, un mur de défense contre les attaques du Front Polisario.

En 1991, le Maroc et le Front Polisario ont accepté un plan de règlement du conflit proposé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Celui-ci prévoyait un cessez-le-feu et établissait la Mission des Nations Unies pour un référendum au Sahara occidental (MINURSO) avec un mandat pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Plusieurs scénarios proposés sous les auspices des Nations Unies (NU) se sont succédés en se heurtant au refus de l'une ou l'autre des parties. En avril 2007, le Maroc et le Front

Polisario ont fait des propositions au Secrétaire général des NU (SGNU) pour résoudre le conflit : le Maroc propose un large statut d'autonomie pour le territoire, tandis que le Front Polisario propose un référendum sur l'autodétermination avec des garanties post-référendaires au Maroc en cas de vote en faveur de l'indépendance.

## **2.2. Situation actuelle**

Le 30 avril 2007, le Conseil de sécurité des NU a pris note des propositions du Maroc et du Front Polisario pour la résolution du conflit et a invité le SGNU à établir, sous ses auspices et sans conditions préalables, des négociations directes. Quatre séries de négociations ont eu lieu à Manhasset (New-York), sans succès jusqu'ici. La dernière résolution des NU à ce sujet a été adoptée le 30 avril 2008: elle invite à une poursuite des négociations et prolonge le mandat de la MINURSO d'une année, jusqu'au 30 avril 2009. L'arrivée d'un nouveau représentant personnel du SGNU, Christopher Ross, a donné une impulsion aux négociations entre les deux parties. Il a affirmé après sa première visite en février 2009 que les deux parties ont exprimé leur volonté à négocier une solution politique durable et mutuellement acceptable.

Cependant, il est improbable que la situation des réfugiés dans les camps change à court terme. Les réfugiés résidants des camps dépendent largement de l'aide humanitaire internationale et des transferts monétaires de groupes de soutiens en Europe ou des transferts d'argent de membres de la familles expatriés. Les réfugiés sahraouis reçoivent deux "types" d'aide humanitaire internationale. D'une part, une aide "officielle", comme celle de la Commission européenne ou de donateurs bilatéraux (l'Agence Espagnole de Coopération internationale, la coopération italienne, la coopération suisse, la Suède). Celle-ci est comptabilisée et passe en grande partie via les Nations Unies (appui au PAM et au HCR) ainsi qu'à travers des ONG internationales. D'autre part, il y a - en Europe mais aussi ailleurs - un mouvement de solidarité des sociétés civiles et de la coopération décentralisée avec les sahraouis qui se manifeste par un appui politique, certes, mais aussi par des donations d'aide non négligeables et des projets mis en œuvre dans les camps. Cette coopération décentralisée n'est pas comptabilisée et n'est pas programmable. Rien que pour l'Espagne elle s'élèverait à 20 M€par an. L'Algérie donne quant à elle un appui non quantifié aux réfugiés comme accès à l'éducation secondaire, provision de gaz, quota de fioul, etc.

## **3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES**

La population réfugiée dans les camps est isolée de la population locale algérienne. L'accès aux services sociaux de base est assurée dans les camps, grâce aux ressources financières externes et aux réfugiés qui travaillent en grande partie bénévolement.

Les besoins dans les camps de réfugiés sahraouis ont été identifiés de plusieurs façons : les analyses de terrain faites directement par la DG ECHO, notamment au travers de missions d'experts sectoriels en matière de sécurité alimentaire, d'eau et d'assainissement et de santé; des séjours fréquents de l'assistant technique de la DG ECHO dans les camps et des missions régulières du siège; les échanges avec des interlocuteurs clés sur le terrain, tels que les agences des Nations Unies et les ONG partenaires, d'autres donateurs,

comme l'Agence espagnole pour la coopération internationale (AECI), et les autorités sahraouies; d'autres études et évaluations effectuées par les partenaires de la DG ECHO ; et enfin, l'expérience acquise en 16 ans d'aide humanitaire de la Commission dans les camps de réfugiés sahraouis.

Par ailleurs, la DG ECHO a planifié pour le printemps 2009 une évaluation externe de son action au cours des trois dernières années. Les résultats de l'évaluation permettront, entre autres choses, de mieux cibler l'aide qui sera apportée dans le cadre de ce plan global.

### Nutrition, alimentation et sécurité alimentaire :

En décembre 2007, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a approuvé une opération prolongée de secours et de redressement (PRRO ) pour 18 mois (janvier 2008 - juin 2009) en vue de fournir mensuellement 125.000 rations alimentaires de base (équivalentes à 2100 kcal/ration/jour) aux réfugiés<sup>5</sup>. Le PRRO prévoit également de continuer le programme d'alimentation supplémentaire (pour environ 10.000 enfants de moins de cinq ans malnutris et pour les femmes enceintes et allaitantes). Les ruptures et les déficits du pipeline du PAM ont marqué PRRO précédent et les premiers mois de celle en cours. Selon de nombreuses sources (ONG, autorités locales), ces déficits favorisent des taux élevés de malnutrition. Cependant, les causes sous-jacentes sont certainement plus complexes : quantité et diversité de l'ingestion de nourriture, certes, mais aussi hygiène, état de santé général, habitudes culturelles et sanitaires, qualité de l'eau. Une des priorités dans le cadre du PRRO est de diversifier le panier alimentaire (particulièrement pour les céréales et les légumineuses) et d'assurer un financement régulier afin d'éviter des interruptions au niveau de la distribution générale et du programme d'alimentation supplémentaire. La Mission Conjointe d'Evaluation prévue en mai 2009 et à laquelle devrait participer la DG ECHO permettra d'établir les bases des prochaines opérations.

Du point de vue nutritionnel, une enquête du PAM en 2005 et une mission conjointe HCR/PAM de 2007 ont mis l'accent sur la nécessité d'augmenter la teneur en vitamines et micronutriments dans l'alimentation, notamment par l'apport de produits frais, et ce afin de combattre la malnutrition et plus particulièrement la malnutrition chronique et l'anémie. Ces recommandations ont été confirmées par la suite par différentes études, dont celle de MDM Espagne en mars 2008<sup>6</sup>.

### Eau et assainissement

Étant donné l'environnement aride des camps de réfugiés sahraouis, l'eau est la principale nécessité des réfugiés. Elle est fournie par les puits et les forages, qui sont reliés par des canalisations aux points de distribution situés dans les environs des camps. L'eau est alors amenée aux ménages par camions et, au niveau du ménage, elle est stockée dans des réservoirs familiaux pendant 7 à 15 jours, selon les camps. Seul le camp de Dakhla (le plus éloigné des quatre) a son propre réseau de distribution qui apporte l'eau dans les

---

<sup>5</sup> Extrait du Executive summary PPRO 101722 - [http://one.wfp.org/operations/current\\_operations/project\\_docs/101722.pdf](http://one.wfp.org/operations/current_operations/project_docs/101722.pdf)

<sup>6</sup> Etude sur la nutrition et mortalité dans les camps Sahraouis - MDM Espagne et PAM - Mars/Avril 2008

quartiers via des robinets. Un réseau pilote de distribution a été établi en 2007 dans l'un des districts (Daira) du camp d'Awserd et a été étendu au reste du camp en 2008.

Le système de transport de l'eau par camion-citerne présente de multiples limitations : irrégularité de l'approvisionnement, particulièrement pendant l'été, et ce en raison de l'intensité de l'entretien requis par les camions-citernes qui sont vieux et en mauvais état ; insuffisance de la quantité d'eau fournie ; risque de contamination de l'eau pendant le transport et le stockage alors que la qualité de l'eau est bonne à la source.

Dans le secteur de l'hygiène, les principaux besoins identifiés: la gestion des déchets, la disponibilité des produits d'hygiène, l'assainissement – particulièrement dans les lieux collectifs comme les écoles.

La gestion des déchets au niveau du camp pose un problème croissant (estimation : 60 tonnes de déchets par semaine pour un seul des quatre camps). Cela constitue un risque pour la santé environnementale ainsi que pour la santé vétérinaire : le petit cheptel se nourrit souvent des déchets produits dans les camps, y compris les matières plastiques et autres substances, ce qui aboutit au décès des animaux et à la perte de ressources pour les réfugiés. Certaines substances dangereuses risquent également de se retrouver dans la chaîne alimentaire.

En ce qui concerne les déchets hospitaliers, il est nécessaire de traiter de façon appropriée les déchets accumulés et les nouveaux déchets produits par les structures de santé, en particulier les médicaments et équipements médicaux donnés spontanément, souvent en contradiction avec les normes en vigueur de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (médicaments expirés ou à durée de vie limitée ; absence de notice d'emploi dans la langue des bénéficiaires ; équipement trop usé ou non adapté).

En ce qui concerne l'hygiène personnelle, les principaux besoins identifiés sont les suivants : savon, shampoing, serviettes hygiéniques, lessive, etc. Alors que les trois premiers articles sont inclus dans les kits hygiéniques financés par la DG ECHO dans les camps, l'inclusion de produits d'hygiène ménagère est à considérer.

L'assainissement est une préoccupation clé, notamment dans les environnements collectifs tels que les écoles et les centres de santé. La situation varie d'une installation à l'autre: certaines écoles n'ont pas de latrines en fonction, d'autres en ont qui nécessitent une réhabilitation et de l'entretien. Un problème récurrent commun à la plupart des installations est le manque d'eau, le déficit au niveau de l'entretien et l'indisponibilité des produits d'hygiène et de nettoyage.

### Santé

Les camps de réfugiés ont leur propre système de santé sahraoui, avec des dispensaires au niveau des districts (Daira), des « hôpitaux régionaux » au niveau des camps, un hôpital de référence à Rabouni ainsi que des instituts spécialisés (hôpital psychiatrique, hôpital pour la tuberculose, etc.). Pour les cas qui ne peuvent pas être traités dans les camps, un transfert à Tindouf et au-delà est possible.

Le système de santé dans les camps de réfugiés souffre de deux types de faiblesses :

- Un manque récurrent de moyens et une dépendance à l'aide internationale pour l'approvisionnement en consommables, médicaments et vaccins.

- Des problèmes structurels liés à l'existence d'un système de santé propre: difficulté de retenir le personnel qualifié (notamment les médecins et les infirmières) dans un contexte où le personnel est engagé sur une « base volontaire » ; faiblesse de la politique de santé publique (absence de protocoles pour les principales maladies, manque de surveillance épidémiologique, formation insuffisante) ; coordination insuffisante des efforts des donateurs et des agences humanitaires.

Un secteur qui n'a pas été correctement évalué de façon systématique est le bien-être psychosocial des réfugiés.

### Abri

L'habitat traditionnel des réfugiés sahraouis consiste en une tente fabriquée par les réfugiés eux-mêmes et composée de trois couches de tissu (le tissu externe et la doublure interne sont généralement fournis aux réfugiés qui ajoutent une couche intermédiaire faite de tissus recyclés pour améliorer l'isolation). Près de la tente, les réfugiés construisent des abris en terre qui fournissent un espace de vie supplémentaire.

Vu les conditions climatiques, notamment les tempêtes de sable, les tentes ont une durée de vie limitée à environ 5 ans (si elles sont de bonne qualité) et doivent donc être régulièrement remplacées. Il est également nécessaire de fournir de nouvelles tentes aux familles nouvellement formées. Bien que la DG ECHO et d'autres donateurs financent la fourniture de tentes, le besoin est supérieur à l'offre. Selon le Croissant Rouge Sahraoui (CRS), il faudrait 5600 tentes par an pour couvrir les besoins.

Par ailleurs, l'expérience a montré qu'il y a un besoin de développer et de diffuser des techniques de construction adaptées au contexte local pour améliorer la résistance de ces abris aux inondations et aux tempêtes de sable.

### Education

L'enseignement primaire est assuré dans les camps mais les étudiants doivent se rendre dans les villes algériennes ou voyager à l'étranger pour acquérir un enseignement secondaire. Le système d'enseignement dans les camps est confronté à des problèmes semblables à ceux rencontrés dans le secteur de la santé, à savoir la difficulté de maintenir la motivation et la qualité du personnel non payé et un manque de moyens éducatifs dans les écoles, notamment livres et matériel scolaire. L'état physique des bâtiments scolaires pose également problème et plusieurs écoles nécessitent des travaux de réhabilitation, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires.

### Logistique :

L'éloignement des camps de réfugiés sahraouis et la grande dépendance à l'égard de l'aide alimentaire et non alimentaire ainsi que la nécessité d'apporter l'eau aux réfugiés, impliquent un effort logistique substantiel en termes de transport. Une flotte de camions pour le transport de l'aide humanitaire (alimentaire et non alimentaire) existe, mais elle est majoritairement composée de vieux camions qui exigent constamment des réparations et des pièces de rechange. Si une stratégie pour connecter les bénéficiaires à un réseau de distribution est mise en œuvre, le besoin en camions-citernes sera réduit à moyen terme.

Les intempéries, qui ont frappés les camps des réfugiés sahraouis près de Tindouf au mois d'octobre 2008, ont affecté les magasins d'entreposage des vivres destinées à la distribution, en réduisant leur capacité de 3000 tonnes métriques. En outre, les conditions climatiques rudes (vagues de chaleurs extrêmes, tempêtes violentes ...etc.) ont également contribué à fragiliser les magasins utilisés par le PAM. La maintenance de ces magasins est essentielle pour la préservation des denrées alimentaires.

#### **4. PROPOSITION DE STRATEGIE DG ECHO**

##### **4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques de la DG ECHO**

L'aide de la DG ECHO à la population sahraouie réfugiée dans les camps de Tindouf est conforme à sa stratégie consistant à se concentrer sur les régions de grands besoins humanitaires et sur les crises oubliées. Les réfugiés sahraouis, qui vivent depuis 1975 dans des camps dans cette région désertique, continuent d'être victimes d'une des crises humanitaires les plus anciennes et largement oubliée.

Il est peu probable que la situation des réfugiés change dans le court terme. L'aide de la DG ECHO devra couvrir les secteurs de base à savoir: l'aide alimentaire, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement, les abris et les biens non alimentaires de base.

Les actions financées dans ces différents secteurs seront mises en œuvre et suivies conformément aux standards internationaux en vigueur et seront en ligne avec les documents de politique sectorielle de la DG ECHO.

##### **4.2. Impact des Actions humanitaire précédentes**

Grâce aux financements des précédentes années, l'aide alimentaire a permis de répondre aux besoins fondamentaux de la population cible dans les quatre camps sahraouis situés dans la région de Tindouf en contribuant à la distribution des rations alimentaires de base, en assurant la fourniture d'une assistance alimentaire supplémentaires aux enfants de moins de 5 ans malnutris et en appuyant la diversification alimentaire et augmentant l'apport en micronutriments et vitamines par la distribution régulière de produits frais et de produits pour la période du Ramadan.

L'aide au logement a permis de distribuer chaque année 1.400 tentes aux réfugiés (tentes de remplacement des tentes abimées ou tentes pour les familles nouvellement composées). L'aide au logement a aussi porté sur des projets d'amélioration des techniques de construction de l'habitat et des bâtiments communautaires afin de les rendre plus résistants aux conditions climatiques très rudes (tempêtes de sable, inondations).

Depuis 2007, le financement de la DG ECHO à l'OMS a établi une base dans les camps sahraouis afin de soutenir les autorités et les praticiens sur les questions de santé publique, de méthodologies d'intervention, de formations, essayant ainsi de répondre à quelques-uns des besoins de politique de santé publique dans les camps. En parallèle, plusieurs partenaires ainsi que l'UNICEF ont approvisionné les structures en

médicaments essentiels et on fourni un appui à la gestion des médicaments (y compris déchets médicaux) et ont effectué des campagnes de vaccination.

Dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, les activités se sont concentrées sur la fourniture de produits d'hygiène personnelle aux femmes sahraouies, sur la mise en place d'un système de gestion des déchets ménagers dans 3 camps et sur la réhabilitation de latrines en milieu scolaire.

En matière d'eau et assainissement, les principales activités ont été la distribution d'eau et la mise en place et extension d'un réseau d'adduction d'eau dans un des camps ainsi que la gestion plus systématique des déchets ménagers. À la fin de 2008, deux camps disposaient d'un système de collecte et de gestion des déchets en fonctionnement, financé par la DG ECHO.

Au cours des deux dernières années, la DG ECHO a également fourni une aide plus spécifique aux handicapés et aux personnes âgées en distribuant une assistance alimentaire et non alimentaire supplémentaire.

#### **4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions**

La DG ECHO, au niveau du siège et du terrain, coordonne très étroitement avec les autres donateurs, en particulier avec l'AECI, la coopération italienne, la coopération suisse et la Suède. Cela implique l'examen de la stratégie générale, des priorités sectorielles et du financement des différents partenaires mais aussi, au niveau du terrain, une coordination sectorielle afin d'améliorer la cohérence et d'éviter les chevauchements. Le dialogue avec les partenaires de la DG ECHO et avec les autorités sahraouies est également de bonne qualité et sera poursuivi afin d'améliorer la qualité, le ciblage, la mise en oeuvre et le suivi des projets.

#### **4.4 Evaluation des risques et suppositions**

À la différence d'autres contextes de réfugiés, les domaines soutenus par l'aide internationale, y compris les distributions de produits alimentaires et non-alimentaires, sont gérés par les structures établies par les réfugiés eux-mêmes ou leurs représentants. Il existe une autogestion de la part des organisations et structures sahraouies locales, qui sont les interlocuteurs des agences et des ONG internationales impliquées dans l'aide humanitaire. Cela est un facteur positif pour le succès des projets (appropriation; moindre coût des opérations humanitaires suite à la participation des communautés bénéficiaires), mais peut également constituer une contrainte (capacité locale insuffisante) et un risque, notamment en termes de suivi. La qualité du suivi de l'aide fournie par les agences onusiennes et par les ONG internationales - à la fois pour mesurer l'impact et pour garantir une utilisation appropriée des fonds publics - dépend des arrangements convenus avec leurs interlocuteurs sahraouis et de l'acceptation par ces derniers des exigences de transparence et de contrôle. Depuis 2005, la DG ECHO a noté une amélioration à cet égard, notamment suite à un accord entre la DG ECHO et les autorités sahraouies en 2004. Ces améliorations doivent être maintenues et consolidées afin d'assurer la transparence de l'utilisation des fonds publics et d'améliorer la qualité de l'aide apportée aux réfugiés.

De plus, dans le cadre de cette crise oubliée, une contrainte importante est le nombre limité de donateurs. En l'absence de perspective de solution imminente, l'aide est toujours requise: une diversification des sources de financement serait positive dans la mesure où

elle réduirait la dépendance sur les capacités de financement d'une poignée de donateurs. Etant donné les conditions prévalant dans les camps, une approche LLRD est difficilement envisageable. Certaines tentatives sont cependant faites avec la DG AIDCO et avec Coopération espagnole.

Finalement, les conditions climatiques et l'environnement naturel hostile risquent d'avoir un impact négatif sur les résultats escomptés. Ainsi, des délais dans l'acheminement de l'aide peuvent être provoqués en raison de la longueur de la chaîne logistique. De même, des inondations et tempêtes de sable risquent d'anéantir les efforts de réhabilitation et détruire les maigres biens des réfugiés.

#### **4.5 Stratégie de la DG ECHO**

Objectif principal : Préserver et améliorer la situation humanitaire des réfugiés sahraouis vulnérables vivant dans les camps de réfugiés du sud-ouest de l'Algérie.

Objectifs spécifiques :

- apporter une assistance alimentaire régulière et diversifiée.
- Répondre aux autres besoins humanitaires les plus pressants des réfugiés les plus vulnérables en assurant l'accès approprié aux services de base et la fourniture d'articles de secours essentiels.

Les composantes envisagées jusqu'à présent sont décrites ci-dessous (présentées par secteur d'activité). Dans le cours de l'exécution du Plan Global, d'autres composantes et activités pourraient - en fonction de l'identification des besoins - être considérées, en ligne avec l'objectif principal et les objectifs spécifiques de ce Plan Global.

Assistance alimentation :

Dans le secteur de l'assistance alimentaire, il est prévu de contribuer entre autres au PRRO du PAM de façon à offrir aux réfugiés sahraouis vulnérables un accès au minimum requis pour couvrir les besoins nutritionnels de base (caloriques et protéiniques). Une attention particulière sera accordée à la diversification des produits composants le panier alimentaire de base.

L'apport de micronutriments et vitamines est envisagé à travers la distribution des produits frais saisonniers, y compris pour le mois de Ramadan.

Santé et nutrition :

Il est prévu de continuer à fournir des entrants sanitaires, tels que les médicaments de base et la vaccination. D'autres activités, telles que la réhabilitation ou la fourniture d'équipement pour la surveillance, les soins essentiels et les secours d'urgence pourront également être envisagées. La capacité du système de santé publique à fournir les services de santé de base requis par la population sera renforcée par une intervention spécifique au niveau de la santé publique (notamment pour la surveillance épidémiologique) et par l'intégration de la dimension de renforcement des capacités dans

d'autres actions dans le domaine de la santé (par exemple : formation du personnel pour les prescriptions rationnelles ; formation pour les campagnes de vaccination, etc.).

#### Eau, assainissement et hygiène :

L'appui au secteur de l'eau restera une priorité pour ce Plan Global. L'expérience acquise au cours du projet à Awserd sera développée afin, le cas échéant, d'étendre le réseau dans le camp de Smara. D'autres activités envisagées dans le secteur de l'eau sont : des mesures d'accompagnement telles que la sensibilisation sur l'utilisation rationnelle et hygiénique de l'eau, formation pour les utilisateurs, l'aide à l'autorité de l'eau pour l'opération et l'entretien, y compris l'élaboration commune de manuels de fonctionnement et d'entretien ; la rédaction systématique de plans d'urgence pour l'été ; la réparations des systèmes existants et l'augmentation de la capacité d'approvisionnement en eau (nouveaux puits, traitement de l'eau, etc.).

En ce qui concerne l'hygiène, une consolidation et une extension des interventions de gestion des déchets, financées en vertu des deux décisions précédentes, sont envisagées. En outre, sur base de l'évaluation de toutes les écoles des camps, une intervention est requise au niveau des installations sanitaires dans les écoles : cela implique de réhabiliter ou remplacer les latrines, assurer la disponibilité de l'eau et la présence de produits d'hygiène et - surtout – de fournir une éducation à l'hygiène.

Il est également prévu de poursuivre la distribution régulière d'articles d'hygiène personnelle (savon, shampoing, serviettes hygiéniques) aux ménages sahraouis, en se concentrant sur les femmes. L'élargissement de la composition des kits hygiéniques pour y inclure des articles d'hygiène ménagère sera considéré.

#### Abris :

La fourniture de tentes pour les familles vulnérables, dont la tente n'a pas été remplacée au cours des cinq dernières années ou plus, sera considérée. De même une expansion de l'action de promotion des techniques de construction adaptées au contexte local pour améliorer la résistance des constructions en adobe, sera envisagée.

#### Education :

Une aide à petite échelle pourrait être envisagée dans le secteur de l'éducation afin d'encourager la scolarité et de motiver le personnel. Des actions spécifiques pourraient, notamment, être la fourniture de matériel scolaire, la formation des enseignants, etc. Certaines activités de réhabilitation d'urgence pourraient être également considérées pour les installations scolaires présentant un risque pour la sécurité et le bien-être des réfugiés les fréquentant (par exemple les installations endommagées suite à une tempête de sable ou inondations)

#### Aide à des groupes vulnérables spécifiques :

Des groupes spécifiques, tels que les personnes mentalement ou physiquement handicapées, les personnes âgées et les enfants malnutris, ainsi que leurs familles, sont particulièrement vulnérables dans le contexte des réfugiés sahraouis. Des actions spécifiques visant à cibler ces groupes seront envisagées, telles que la distribution de

produits alimentaires supplémentaires et d'articles non alimentaires et l'appui à la prise en charge.

#### Logistique :

Un appui sera envisagé pour maintenir et améliorer la capacité de l'atelier mécanique du HCR à entretenir la flotte, notamment celle des camions-citernes, et pour augmenter la capacité de la flotte d'aide alimentaire.

Des activités de maintenance et de réhabilitation des magasins utilisés par le PAM pour l'entreposage des denrées alimentaires sont prévues afin d'améliorer la capacité de stockage actuelle et la préserver.

### **4.6 Durée de la décision**

La durée de mise en œuvre de la présente décision est de **18 mois**, afin de permettre, en particulier, une période de mise en œuvre de janvier à décembre 2010 pour certains partenaires (HCR) qui travaillent sur la base d'un programme annuel. Cette période de mise en œuvre permet également à d'autres partenaires (ONGs notamment) d'éviter d'avoir la période de grande chaleur (juillet/août) au milieu de la phase d'exécution de leurs projets.

Les actions humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre au cours de cette période.

Les dépenses en vertu de la présente décision seront éligibles à partir du **1er juillet 2009**.

Date de commencement : **1er juillet 2009**

Si la mise en œuvre des Actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'Action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

### **4.7 Montant de la décision et matrice de programmation stratégique**

4.7.1 Montant total de la décision : 10.000.000 EUR

4.7.2. Matrice de programmation stratégique **MATRICE DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE POUR LE PLAN GLOBAL :**

Objectif principal	Préserver et améliorer la situation humanitaire des réfugiés sahraouis vulnérables vivant dans les camps de réfugiés du sud-ouest de l'Algérie.				
Objectifs spécifiques	Montants alloués (EUR)	Zone géographique d'opération	Activités proposées	Résultats escomptés / indicateurs	Partenaires potentiels
<b>Objectif spécifique 1:</b> Apporter une assistance alimentaire régulière et diversifiée	<b>5.500.000</b>	Camps de réfugiés sahraouis près de Tindouf, Algérie	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Fourniture d'aide alimentaire de base diversifiée</li> <li>-Fourniture de produits frais y compris pour le ramadhan</li> <li>-Appui nutritionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès au minimum requis pour couvrir les besoins nutritionnels (caloriques et protéiniques) de base.</li> <li>- Accès au minimum requis en micronutriments et en vitamines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UN - WFP-PAM</li> <li>- OXFAMSOL</li> <li>- PTM</li> <li>- CISP</li> </ul>
<b>Objectif spécifique 2 :</b> Répondre aux autres besoins humanitaires les plus pressants des réfugiés les plus vulnérables, en assurant l'accès approprié aux services de base et la fourniture d'articles de secours essentiels.	<b>4.500.000</b>	Camps de réfugiés sahraouis près de Tindouf, Algérie	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projet de santé publique ;</li> <li>-Traitement de la malnutrition et promotion de la nutrition ;</li> <li>-Approvisionnement en médicaments ;</li> <li>-Fourniture de vaccins ;</li> <li>-Collecte et transport et élimination des déchets ;</li> <li>-Installation de réseau et approvisionnement en eau potable ;</li> <li>-Réhabilitation des latrines scolaires ;</li> <li>-Distribution des articles d'hygiène pour femmes et handicapés et promotion de l'hygiène.</li> <li>-Fourniture de kits scolaires</li> <li>-Distribution des tentes et promotion des techniques de construction ;</li> <li>-Entretiens de flotte de camions citerne.</li> <li>-Maintenance des entrepôts de vivres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de surveillance épidémiologique fonctionnel</li> <li>- Système de détection et de traitement de la malnutrition fonctionnel</li> <li>- Accès au médicament essentiel garantis.</li> <li>- vaccins essentiels disponibles</li> <li>- Service basique de gestion des déchets domestiques et toxiques.</li> <li>- Accès au minimum requis d'eau potable garanti</li> <li>- Accès aux latrines scolaires et pratiques d'hygiène améliorées.</li> <li>- Nombre de femmes et handicapés ayants reçu des kits d'hygiène.</li> <li>- Accès aux fournitures scolaires basiques garanti.</li> <li>- Nombre de familles habitants dans des abris temporaires de standard minimum.</li> <li>- Amélioration des techniques de construction pour mitiger des effets des catastrophes naturelles.</li> <li>- Flotte de camions-citernes opérationnels</li> <li>- La capacité de stockage des vivres améliorée quantitativement et qualitativement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OMS</li> <li>- CR-E</li> <li>- CRIC</li> <li>- MDM-E</li> <li>- MDM-GR</li> <li>- MPDL</li> <li>- OXFAMSOL</li> <li>- TGH</li> <li>- HCR</li> <li>- UNICEF</li> </ul>
<b>Evaluation des risques</b>	Hostilité de l'environnement naturel, conditions climatiques, longue dépendance à l'aide humanitaire, absence de perspective LRRD, nombre limité de bailleurs de fonds, qualité du suivi.				
<b>Suppositions</b>	Capacité suffisante localement pour distribution de l'aide, maintien du niveau de transparence actuel de l'utilisation des fonds publics.				
<b>Coût total</b>	<b>10.000.000 EUR</b>				

## **5. EVALUATION**

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'Actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces Actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des Actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

[http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/introduction\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/introduction_fr.htm)

## **6. QUESTIONS DE GESTION**

Les Actions d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

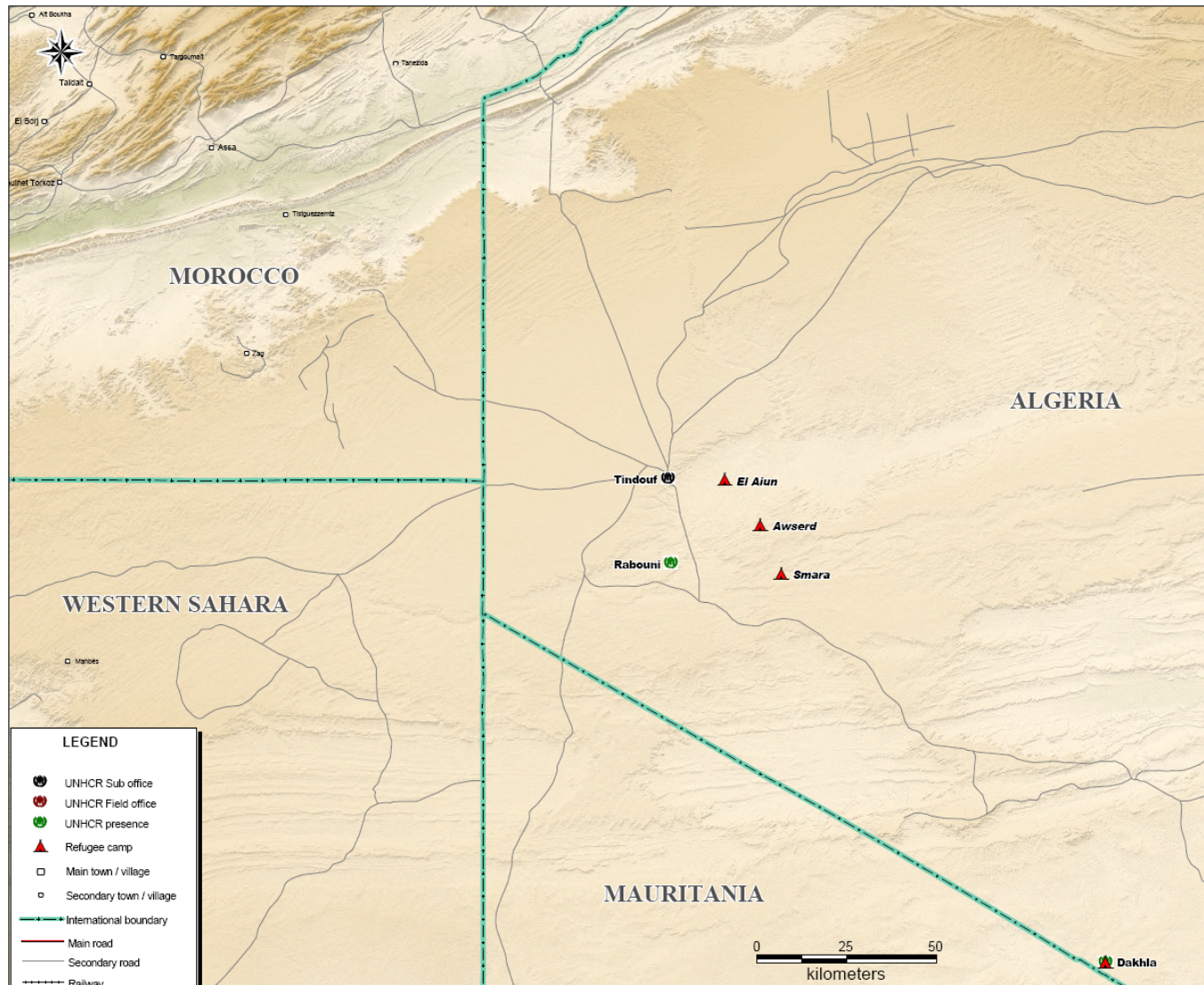
[http://ec.europa.eu/echo/about/actors/partners\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/echo/about/actors/partners_fr.htm)

Pour les organisations internationales considérées comme partenaires potentiels dans la mise en oeuvre de la Décision, les actions seront mises en place par gestion conjointe.

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.

## 7. ANNEXES

### Annexe 1: Carte du pays et localisation des Actions de la DG ECHO





### Annexe 3 : Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs

Donateurs en ALGERIE les 12 derniers mois					
1. Etats Membres UE (*)		2. Commission Europeenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Allemagne		DG ECHO	10.000.000		
Autriche	265.000	Autres services			
Belgique					
Bulgarie					
Chypre					
Danemark					
Espagne	2.248.665				
Estonie					
Finlande	300.000				
France					
Grece					
Hongrie					
Irlande					
Italie	1.354.332				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg					
Malte					
Pays-bas					
Pologne					
Portugal					
Republique tcheque					
Roumanie					
Royaume uni					
Slovaquie					
Slovenie					
Suede	1.515.231				
Sous-total	5.683.228	Sous-total	10.000.000	Sous-total	0
		Total	15.683.228		

Date : 16 Mars 2009

(\*) Source : DG ECHO 14 Points reports. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution.

#### **Annexe 4 : liste des abréviations**

AECI	Agence espagnole pour la coopération internationale
CISP	Comité International pour le développement des peuples (IT)
CR-E	Croix-Rouge espagnole
CRIC	Centro Regionale d'intervento per la cooperazione (IT)
CRS	Croissant Rouge Sahraoui
DG ECHO	Direction générale de l'aide humanitaire.
DG AIDCO	Office de coopération EuropeAid
HCR	Haut Commissariat aux réfugiés
LRRD	Linking relief, rehabilitation et development
MDM – E	Médecins du Monde Espagne
MDM – GR	Médecins du Monde Grèce
MINURSO	Mission des Nations Unies pour un référendum au Sahara occidental.
MPDL	Mouvement pour la Paix, le Désarmement et la Liberté (ESP)
NU	Nations Unies
ONG	Organisations non gouvernementales
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OXFAMSOL	Oxfam Solidarité (BE)
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PRRO	Protracted Relief and Recovery Operations
PTM	Fundacion Paz y Tercer Mundo
RASD	République arabe sahraouie démocratique
SGNU	Secrétariat général des Nations Unies
TGH	Triangle Génération Humanitaire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WPF	World Food Programme